



MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS
CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **Le lundi 12 janvier 2026 à 20h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 8 janvier 2026.

Le Maire,

Arnaud PRAILE



ORDRE DU JOUR

- Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal ;
- Vente d'un terrain communal à La Coussaie ;
- Rétrocession et achats de la voirie à La Lande ;
- Fonds de concours CCPM - Utilisation du reste pour « Chauffage Mairie » ;
- DETR 2026 - Mise aux normes DECI ;
- Participation financière DECI privé - Le Livet ;
- Subventions 2026 à l'APEL ;
- Subventions 2026 à l'OGEC ;
- Subventions 2026 à l'AGRESPO ;
- Subventions 2026 à Familles Rurales ;
- Subventions 2026 au CCAS ;
- Questions diverses.